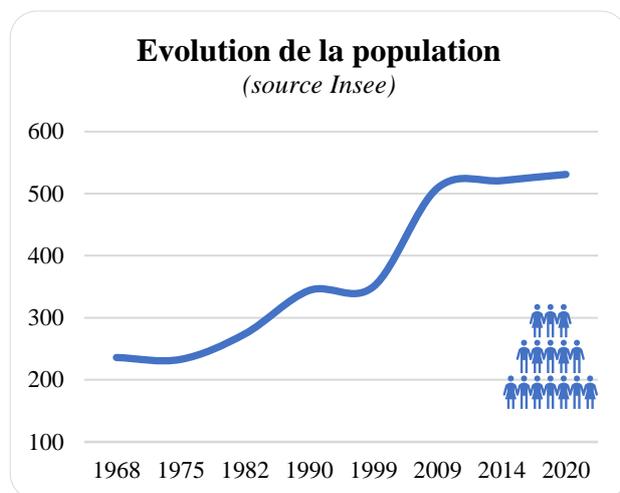


COMMUNE DE SAINT-UNIAC

Une situation financière contrainte qui obère les possibilités d'investissement jusqu'en 2030

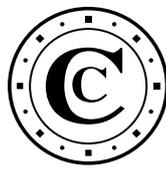
La commune de Saint-Uniac (521 habitants) connaît depuis 1999 une progression significative de sa population, qui a augmenté de 48,9 % en plus de 22 ans. Sa population active, relativement jeune, exerce principalement dans les pôles d'activité de la métropole de Rennes, de Montauban-de-Bretagne, de Saint-Méen-le-Grand, d'Iffendic et de Gaël. Sa situation financière apparaît structurellement contrainte et permet difficilement de dégager des moyens financiers suffisants pour soutenir ses efforts d'investissement. Des solutions de gestion doivent être mises en place afin de desserrer les contraintes financières actuelles.



Une situation financière contrainte ne permettant pas de dégager un autofinancement suffisant

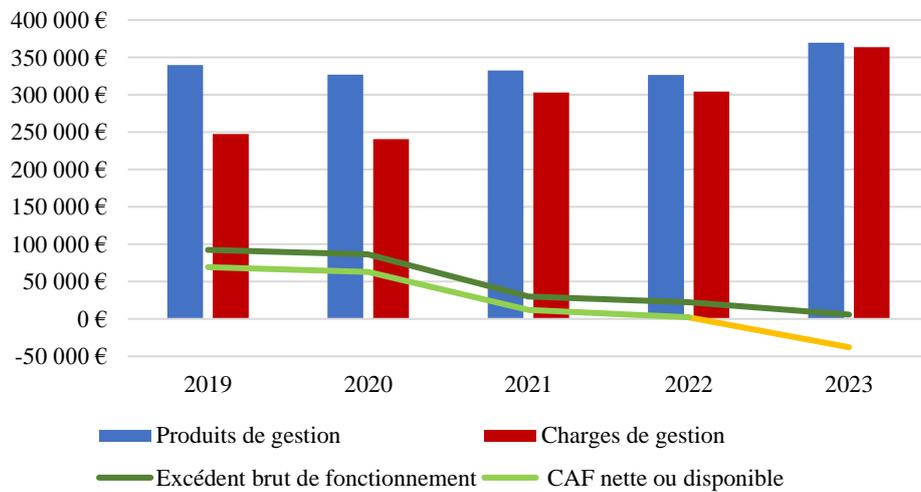
La commune a vu ses charges de fonctionnement progresser plus vite que ses recettes. Malgré le dynamisme de ses bases fiscales et l'augmentation des taux de fiscalité depuis 2021, qui se situent largement au-dessus de la moyenne des communes de cette strate, ses charges de fonctionnement, notamment de personnel, sont restées élevées. Cette situation a notablement réduit les résultats de gestion depuis 2021.

Parallèlement, les investissements importants que la commune a réalisés sur la période, notamment pour la réhabilitation de ses logements communaux lancée en 2021, l'ont privée temporairement de revenus locatifs et ont généré une forte progression de son endettement. Cette situation a entraîné une forte baisse de l'autofinancement net du budget, qui est devenu négatif en 2023. Le cycle de fonctionnement actuel du budget principal ne permet pas de couvrir les remboursements des emprunts et de dégager de l'autofinancement pour de nouveaux investissements.



Résultats de fonctionnement du budget principal et capacité d'autofinancement (CAF)

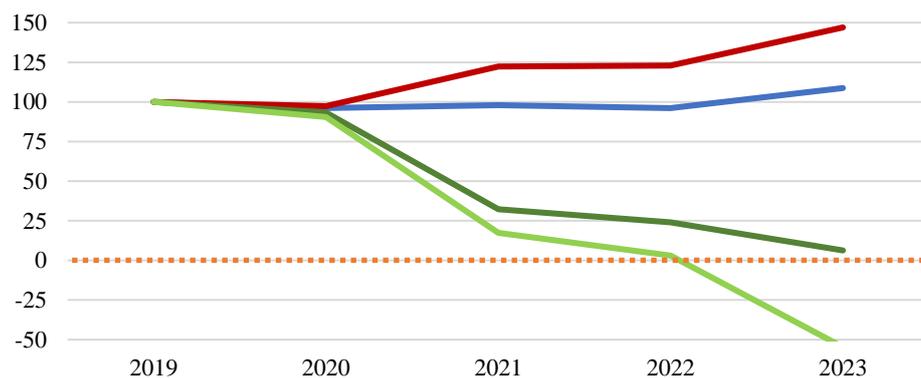
en valeurs absolues



St
Amand
Val



en base 100 en 2019



La nécessité d'une pause dans les investissements jusqu'en 2030

Ainsi, en l'état et malgré quelques efforts de gestion, la situation financière de la commune apparaît fragile compte tenu de sa difficulté à dégager des ressources suffisantes pour faire face au remboursement des emprunts et financer ses besoins d'investissements.

La commune doit se concentrer sur la consolidation de son autofinancement sur la période 2025-2030, en explorant quelques pistes d'économies en fonctionnement, notamment sur les charges à caractère général, en valorisant ses recettes d'actifs, en optimisant son patrimoine communal, tout en réalisant une pause dans les investissements jusqu'en 2030, afin de desserrer les contraintes financières actuelles.